

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-48 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 20 novembre 2023,

Le 20 novembre 2023 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

**Présents :** JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine - LHOMME Laurent - CARDELIN Isabelle - PONCET Eric - HILLAIRE Bernard.

**Pouvoirs :** NARDY Marie-France donne pouvoir à LIBERATORE Jean-Pascal

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard

DELATTRE Sabrina donne pouvoir à HILLAIRE Bernard

**Absente :** PUCHE Viviane

### NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

### DATE DE LA CONVOCAION

14 novembre 2023

### DATE D’AFFICHAGE

14 novembre 2023

### OBJET DE LA DELIBERATION

FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE D'ALES AGGLOMERATION

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Sur le rapport de Monsieur le Maire,**

**Considérant** le projet d'achat d'un abri de jardin pour le potager de l'école.

**Considérant** que la commune peut demander une participation financière auprès de la Communauté d'Agglomération d'Alès dans le cadre des Fonds de Concours pour le Projet Alimentaire du Territoire d'Alès Agglomération.

**Considérant** la délibération B2023\_04\_20 du Bureau de Communauté du 12 octobre 2023 octroyant un fond de concours à la commune de Saint-Jean de Valérisclle pour l'opération « Achat d'un abri de jardin pour le potager de l'école » d'un montant de 416.25 €.

**Considérant** le plan de financement proposé ci-dessous.

**Considérant** que le montant du Fonds de Concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de Concours.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

Coût estimatif du projet : 832.50 euros HT

**Plan de financement prévisionnel :**

Organismes	Montants HT en euros	%
ALES AGGLOMERATION (Fonds de Concours)	416.25 euros	50 %
COMMUNE (Autofinancement)	416.25 euros	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>832.50 euros HT</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire :

- à demander ce fonds de concours à la Communauté d'Agglomération d'Alès pour le cofinancement du projet susnommé.

- à modifier le plan de financement en fonction soit de la variation éventuelle du coût estimé de l'opération, soit des possibilités financières des partenaires identifiés ou de tout autre partenaire éventuel.

- à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance  
LIBERATORE Jean-Pascal

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire de Saint-Jean de Valérisclle



Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID : 030-213002686-20231120-DELIB202348-DE